

Décision

Générale

colonial

Décision n° 78-407-1930 21 octobre 1930

n° 78-407-1930 21

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

21 octobre 1930

Numéro JO

n° 407 du 31/10/1930

Date du numéro

31 octobre 1930

TEXTE INTÉGRAL

21 octobre 1930, l'askari de police Mohamed Érey, matricule 54, à da solde annuelle de 2.100 francs, passe à la solde annuelle de 2160 francs à compter du 1 octobre 1930. L'askari de police Mohamed 1 Moussa, matricule 50, à la solde annuelle de 2.100 francs, Passe à la solde annuelle de 2,160 francs à compter du 1ER novembre 1930.